

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageusement d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : M. Daniel Murphy, un des plus zélés catholiques de Californie a reçu de Notre Saint-Père le Pape les insignes de la Grand' Croix de Saint-Grégoire.—Fait intime de la vie laborieuse de Sa Sainteté Léon XIII.—Deux nouveaux cardinaux-français, Mgrs Desprez archevêque de Toulouse, et Pie, évêque de Poitiers, ont reçu la barrette cardinalice des mains de M. Grévy, président de la République Française ; adresse de Leurs Eminences au Président, et réponse de ce dernier.—Projet de loi sur l'enseignement en France ; résistance que lui opposent les catholiques.—Le vicomte Bury devenu catholique.—L'indifférentisme religieux en Prusse ; ses tristes conséquences.—La misère à Londres.—Le haut prix de loyer des bancs à la nouvelle cathédrale de St. Patrice de New-York.—La société de colonisation du diocèse de Montréal.—Nos compatriotes aux Etats-Unis.—Comité de colonisation à New-York.

Causerie Agricole : Défrichement des terres incultes (Suite) ; arbres et arbrisseaux du Canada.

Sujets divers : Apiculture (Suite) : De la reine.—Le commerce d'exportation du bétail.—De la fenaison.—Pincage des arbres fruitiers.—Culture des plantes en pots.—Elevage des canards.

Choses et autres : Errata.—Récolte aux Etats-Unis.—Mouches à patates.—Société d'agriculture de l'Assomption.—Commerce du bétail à Montréal.—Colons d'Ontario vers Manitoba.

Recettes : Manière de conserver les viandes entre les mois de mai et de septembre.

Nous remercions MM. les abonnés qui depuis l'envoi du 1er numéro de la Gazette des Campagnes se sont empressés de nous payer leurs arrérages en y ajoutant le prix de leur abonnement pour la nouvelle année. Nous espérons que cet exemple sera suivi par ceux qui ont à cœur le succès de la Gazette des Campagnes.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec le 1er numéro de la Gazette, le commencement du feuilleton : Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

Dernièrement, notre Saint-Père le Pape Léon XIII a reçu en audience particulière M. Daniel Murphy, un des plus riches et des plus zélés catholiques de la Californie. M. Murphy était accompagné de sa nombreuse famille, et Sa Sainteté, avant de le congédier, a voulu lui donner un éclatant et gracieux témoignage de son estime et de sa gratitude pour les subventions généreuses qu'il fournissait à toutes les œuvres de charité. Sa Sainteté a pris par la main la plus jeune fille de M. Murphy et lui a remis pour les donner à son père, le bref et les insignes de la Grand' Croix de Saint-Grégoire.

Nous empruntons au *Messenger du Cœur de Jésus* le trait intime suivant de la vie laborieuse du Saint-Père Léon XIII : " Il était près de dix heures du soir, un évêque italien alors en audience auprès du Saint-Père ayant encore d'importantes questions à lui soumettre, le prie de vouloir bien renvoyer la suite de l'audience à un autre jour : " Je crains, dit l'évêque, de fatiguer Votre Sainteté, car l'heure est avancée, et j'en aurais pour longtemps encore avant d'exposer toutes mes requêtes. " Mais le Pape le retint et voulut qu'il exposât jusqu'au bout toutes les questions qu'il était venu traiter. Et le Saint-Père ajouta : " Il est vrai que je suis debout depuis cinq heures du matin ; mais, grâce à Dieu, je ne sens aucune fatigue, et mes idées sont tout aussi lucides qu'à l'heure de mon lever. C'est une vraie grâce d'Etat. "

Le 26 mai dernier, les deux nouveaux cardinaux français, Mgrs Desprez, archevêque de Toulouse, et Pie, évêque de Poitiers, ont reçu la barrette cardinalice des mains de M. Grévy, président de la République française au palais de l'Elysée.

Le cérémonial a été supprimé : Point de messe à la chapelle. Point d'autels.

Les deux cardinaux ont adressé au Président une allocution où ils ont affirmé l'union étroite entre la France catholique et le Saint-Siège, et réclamé la

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

le respect des droits spirituels de l'Eglise.

M. Grévy leur a répondu :

« Messieurs les cardinaux, je dois aux fonctions que mon pays m'a confiées l'honneur de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos talents et vos vertus, et dont le Souverain Pontife a couronné votre long épiscopat. Je suis heureux d'avoir pu, au nom du pouvoir civil, prendre part à votre élévation.

« Vous invoquez l'autorité constitutionnelle du Président de la République en faveur des droits de l'Eglise. Soyez pleinement rassurés à cet égard. Ces droits ne courent aucun péril. Ils sont sous la sauvegarde des lois, et le gouvernement, s'il ne met point les droits de l'Eglise au-dessus des droits de l'Etat est animé d'une vive sollicitude pour la protection des uns et des autres. »

Cette sollicitude se traduit, on l'avouera, par des actes qui permettent au moins de s'alarmer pour la religion comme pour les droits de la liberté religieuse.

— A l'occasion du projet de loi sur l'enseignement en France, nous lisons dans le *Messageur du Cœur de Jésus* les réflexions suivantes :

« Que veulent les auteurs de ce projet ? Une éducation soustraite à toute influence religieuse. De quel masque hypocrite qu'ils se couvrent et quelques prétextes qu'ils invoquent à l'appui de leurs desseins funestes, c'est à ce but final qu'ils tentent, et il y aurait plus que de la simplicité à ne pas le reconnaître. Exclure du corps enseignant les Congrégations religieuses non autorisées, bientôt après supprimer les autorisations accordées, pour arriver à n'avoir que des maîtres à leur dévotion et selon leur cœur, telles sont les étapes successives que se disposent à franchir d'autant plus rapidement qu'ils trouveront moins de résistance, les francs-maçons auxquels la France a été livrée par le suffrage universel.

« Les catholiques, révoilés enfin par le péril et animés par les nobles exemples de l'épiscopat, se sont levés de toutes parts, prêts à résister, par tous les moyens autorisés par la loi, à l'attaque du radicalisme. Nous ne dirons pas au prix de quels efforts et par quels actes de dévouement et de courage il faut acheter le droit de protester contre les projets du gouvernement. Il serait trop long de citer toutes les vexations et tous les embarras suscités pour empêcher les catholiques de faire signer les pétitions destinées aux Chambres souveraines ; et plusieurs de nos lecteurs seraient tentés peut-être de nous accuser d'exagération, si nous nous arrêtons à leur faire connaître jusqu'où les agents du gouvernement ont osé pousser l'arbitraire. On a vu comment les radicaux, maîtres du pouvoir, ont su comprendre et pratiquer la liberté. »

— Le vicomte Bury, sous-secrétaire d'Etat pour la guerre, qui a abjuré récemment le protestantisme à l'Oratoire de Londres, est le fils aîné du comte d'Albermarle ; il est aussi Pair de son propre droit, ayant été nommé à la Chambre des Lords en 1876. Il s'est marié, en 1855, à une catholique, Sophie, fille de Sir Allan McNab, qui fut premier ministre du Canada. Il fut jadis le secrétaire privé du comte Russell et plus tard il fut nommé intend

ant du gouvernement conservateur britannique, et son siège dans la Chambre des Pairs le soustrait heureusement à ces revers d'élections qui ont suivi la conversion de Lord Robert Montagu et d'autres membres de la Chambre des Communes.

— La Prusse marche de plus en plus vers l'indifférentisme religieux, pour être sans doute bientôt précipitée, avec une implacable logique, dans le gouffre du socialisme. Le nombre des pasteurs à Berlin, n'atteint qu'un chiffre dérisoire, si on le compare avec celui de la population de cette grande capitale ; et, dans certaines paroisses, même des plus peuplées, puisqu'elles comptent jusqu'à cent mille habitants, les ressources des pasteurs sont si exiguës, qu'il leur est impossible de payer les officiers subalternes employés au service du temple.

Mais voici un fait encore plus significatif : le nombre des mariages pour lesquels l'intervention de la religion et du ministre est réclamée baisse de plus en plus.

Un homme placé de manière à pouvoir se rendre un compte exact de la situation, était naguère forcé d'avouer que le quart à peine des mariages contractés à Berlin, parmi les protestants, avait un caractère religieux ; par contre, les divorces se multiplient d'une manière scandaleuse.

Dans le courant de l'année 1878, un seul pasteur a dû présider seize cents fois aux actes par lesquels les époux font proclamer légalement qu'ils se séparent. Par une conséquence inévitable de cet état de choses, la criminalité devient chaque jour plus menaçante ; et l'on constatait, il y a quelque temps, que les prisons de la seule capitale renfermaient quarante et un mille détenus, parmi lesquels on comptait quatorze mille femmes.

Ce chiffre formidable a été dépassé de beaucoup depuis la dernière statistique et, en ce qui touche les femmes seulement, la proportion a atteint le sept pour cent de la population féminine. On a le droit de se demander avec effroi où va cette société naguère encore si fière de ses victoires et engraisée des rançons énormes des vaincus. Les horizons sont bien sombres de ce côté de l'Europe, et il est impossible de ne pas frissonner quand on pense que ces provinces, ravagées par ces maladies terribles, n'ont pas, dans un nombre suffisant d'âmes catholiques, le contre-poids nécessaire aux entraînements qui se préparent et le sel gardé par les miséricordes de Dieu pour sauver les empires d'une complète corruption.

— La misère qui règne actuellement en Angleterre est atroce ; c'est à Londres qu'elle se fait le plus cruellement sentir. Dans les rues on rencontre des troupes d'hommes hâves, déguenillés, chantant ce refrain lugubre : *We have no work to do !* (Nous n'avons pas d'ouvrage !) Et, dérision atroce, ce chant de mendiants, ils le psalmodient sur l'air de Malbrouck, qui est d'origine anglaise et éminemment nationale. Beaucoup de particuliers font donner à manger aux affamés, mais le nombre de créatures à soutenir est si grand que la bienfaisance est impuissante à soulager toutes les misères. Dans les quartiers pauvres la misère est horrible. On meurt littéralement de faim.

La moyenne des malheureux qui meurent de faim, à Londres, a été constatée officiellement : elle est de 100 à 200 par an. Mais on est effrayé en songeant au

chiffre qu'elle pourrait atteindre cette année! Les *Lodging houses* sont affreux. Les gens y sont entassés dans des chambres où l'atmosphère est corrompue. Il s'y trouve toujours des ivrognes. Il y a des batailles, des scènes indescriptibles. Rien de fétide, d'abominable, ne peut être comparé à ces autres de désolation où la misère et le vice font compagnie.

En hiver, c'est la nuit que les malheureux souffrent le plus. Il ne faut pas songer à aller dormir dans les *lodging houses* comme à l'ordinaire. Ce serait la mort. Ces bouges même seraient des endroits bénis, si tous ceux qui ne savent où aller dormir pouvaient être admis. Ils sont forcés de rôder et chercher un coin à l'abri du vent et du froid pour s'y accroupir. Parfois ils marchent toute la nuit. S'ils se rencontrent plusieurs, ils se serrent les uns contre les autres dans une encoignure de maison pour se réchauffer.

— Les bancs de la nouvelle cathédrale de St. Patrick de New-York ont été divisés, suivant leur position en trois catégories dont les prix de location sont respectivement de \$150, \$120, \$100 par an. Ces jours derniers il a été procédé à la vente aux enchères publiques, du droit de choisir tel ou tel de ces bancs. Le premier choix après une contestation assez animée, a été adjugé à Mme José de Navarro, au prix de \$2,100, indépendamment duquel cette dame aura à payer un loyer annuel de \$150. Elle a choisi le banc No. 1 de la première catégorie.

Il a été adjugé en tout cinquante-trois droits de choix, moyennant \$12,525, somme indépendante, comme il est expliqué plus haut, de celle à payer chaque année pour la location.

— A l'occasion de la lettre circulaire qu'adressait à son clergé Mgr l'Evêque de Montréal, pour l'établissement d'une société de colonisation du diocèse de Montréal, et que nous avons publié dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, voici les judicieuses réflexions que faisait M. l'écrivain du *Courrier d'Ottawa* :

« Rien n'empêche que ce mouvement de la colonisation s'étende à cette partie du pays (Ottawa), qu'il s'étende à tous les autres diocèses. Le clergé a fait beaucoup par le passé pour l'œuvre de la colonisation, et seul il peut la ranimer, la populariser et la faire réussir.

« L'occasion est bien choisie de tenter un mouvement colonisateur général. Des milliers d'habitants de nos villes désirent reprendre les travaux des champs, et comprennent que de tous les états nul n'est comparable à celui du cultivateur. Ils sentent qu'ils ont fait une grande faute en venant s'agglomérer dans nos villes, et ils suivront volontiers le prêtre à travers la forêt pour s'y créer une position confortable et indépendante. Que toute la presse agite fortement cette patriotique idée, qu'elle seconde avec énergie l'œuvre de notre clergé, et avant longtemps nous aurons lieu de nous féliciter des résultats acquis. »

La presse canadienne, nous en sommes convaincu, désire de toutes ses forces seconder l'œuvre de la colonisation et venir autant qu'il est en son pouvoir en aide à notre clergé qui, encore aujourd'hui, travaille énergiquement à créer de nouveaux établissements; mais ce qui le plus souvent manque à la presse, ce sont les renseignements qui pourraient être utiles à ceux qui désirent s'établir sur des terres nouvelles.

Nous savons que le Révd. M. Poiré, curé de Ste. Anne, le Révd. M. Roy, curé de St. Alexandre, aident puissamment aux colons pour le comté de Kamouraska; il en est de même du Révd. M. Langlois, G. V., pour le comté de Rimouski, du Révd. M. Thomas Smith pour Matamédec, des RR. MM. George Potvin, F. X. Méthot, Chs. Galarneau et J. B. Soulard pour le comté de l'Islet, qui tous font de nobles efforts pour fournir au pays de nouvelles paroisses. La mission de la presse dans ce cas est de faire connaître les bons résultats qu'on obtient dans ces diverses localités afin d'agrandir davantage ces centres de colonisation. Pour notre part, comme nous l'avons déjà dit, rien ne nous serait plus agréable que de nous faire l'écho des progrès qui s'y opèrent. Que l'on nous fournisse donc tous les renseignements possibles que nous nous empresserons de communiquer à ceux qui désirent s'établir sur des terres nouvelles. Nous ne pouvons pas faire les frais de visiter ces centres de colonisation, mais ce qu'il nous est possible de faire, c'est d'offrir, par la voie de notre *Gazette*, des renseignements sur l'exactitude desquels nous pourrions compter en toute sûreté.

— Nous lisons dans le *Protecteur Canadien*, journal publié à Fall-River, Massachusetts :

Depuis trois mois, 3,928 personnes sont passées par la jonction de Nashua, N. H. venant du Canada. Ne sont pas comptés ici les émigrés venus aux Etats-Unis par quatre ou cinq autres lignes de chemins de fer, non plus que ceux qui sont descendus aux différentes stations échelonnées depuis la frontière jusqu'à Nashua, et on estime à plus de 700 ceux qui sont arrêtés à Manchester seulement. Dans la plupart de nos villes, il n'y a rien à faire; d'un coup de sifflet on peut rassembler des centaines d'hommes qui travailleraient volontiers pour 60 à 75 centins par jour. La proportion de ceux qui sont retournés au pays est d'à peu près 26 ou 30 pour cent.

— Un comité à New-York s'est formé à l'effet de réunir \$100,000 avec lesquelles on achèterait 30,000 acres de terres dans le Minnesota pour y établir un certain nombre de familles irlandaises tirées de New-York. Chaque famille aura une maison et un lot de terre partiellement mis en culture, le tout au prix coûtant, de sorte qu'il suffira de deux cents piastres environ pour les frais du premier établissement.

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES.
(Suite.)

Généralement chaque espèce de terrain pousse un genre d'arbre différent; cependant l'on voit assez souvent les mêmes espèces d'arbres sur des terrains de qualité fort différente. On doit admettre que certaines espèces ne prennent leur plus grand développement que sur des sols qui leur sont propres. Cette observation jointe à quelques autres très-importantes permettra au colon de se conduire avec certitude dans le choix d'une terre.

Nous donnons sur l'autre côté de la page une liste des arbres et arbrisseaux du Canada, avec l'indication de la qualité du sol sur lequel ils croissent ordinairement.

ARBRES ET ARBRISSEAUX DU CANADA.

NOMS BOTANIQUES.	NOMS COMMUNS.	TERRAINS.	SITUATION.	VÉGETATION.	HAUTEUR Pieds.
Tilleul d'Amérique.	Bois blanc.	frais, profond, léger.	plaine, colline, montagne.	moyenne.	50 à 80
Erable à sucre.	Erable à sucre.	frais, profond, graveleux.	" " "	"	50 à 70
Erable rouge.	Plaine.	profond, frais.	plaine, vallon.	"	30 à 50
Erable Jaspé.	Bois barré.	pierreux.	montagne.	"	10 à 20
Erable à épis.	Erable bâtard.	humide, pierreux.	"	"	10 à 15
Négondo à feuilles de frêne.	Frêne bâtard.	"	plaine.	"	20 à 30
Ampélopside, vigno vierge.	Vigne vierge.	frais.	bord des bois.	rapide.	40 à 50
Vigne des rivages.	Vigne sauvage.	" profond, léger.	" " rivière.	"	25 à 30
Clavellier.	Frêne épineux.	humide, pierreux.	colline.	moyenne.	10 à 12
Célastro, grim pant.	Bourreau des arbres.	frais, humide.	plaine, vallon.	rapide.	très-haut.
Sumac amarante.	Vinnigrier.	sec, léger.	colline.	"	15 à 20
Cerisier de Virginie.	Cerisier à grappes.	frais, profond.	bord des rivières.	moyenne.	5 à 20
Sorbier d'Amérique.	Maskou, coumier.	humide.	plaine, montagne.	"	15 à 20
Amélanchier du Canada.	Poirier sauvage.	sec, pierreux, sablonneux.	" " colline.	"	10 à 20
Auhépine.	Senellier.	sablonneux, argileux.	bord des bois, rivières.	"	10 à 25
Cerisier du Canada.	Petite merise.	sec, sablonneux.	colline.	"	15 à 25
Sureau du Canada.	Sureau blanc.	terre forte, riche.	plaine.	rapide.	6 à 8
Sureau de montagne.	Sureau rouge.	pierreux, sec.	montagne.	"	6 à 8
Viorne Obier.	Pimbina.	humide et peu consistant.	plaine, vallon.	"	8 à 12
Viorne, feuilles Lantana.	Bois d'origanal.	sec et pierreux.	colline et plaine.	moyenne.	variable.
Viorne ruo.	Bourdaine.	humide et peu consistant.	marais, plaine, vallon.	rapide.	8 à 12
Frêne d'Amérique.	Frêne blanc.	riche, profond, humide.	plaine et vallon.	moyenne.	50 à 60
Frêne pubescent.	Frêne commun.	riche, frais et profond.	"	"	30 à 40
Frêne à feuilles de sureau.	Frêne gras.	riche, humide, argileux.	" alluvions.	"	60 à 70
Orme d'Amérique.	Orme blanc.	{ riche, frais, ne craint	plaine, montagne.	"	50 à 70
Orme roux.	Orme rouge.	{ que les sols argileux ou	" " "	"	30 à 60
		{ trop humides			
Saule blanchâtre.	Saule blanc.	humide.	" vallon.	rapide.	2 à 5
Saule humble.	Chatons.	sec.	plaine, colline, vallon.	"	3 à 8
Peuplier faux tremble.	Tremble.	léger, humide.	" montagne.	"	25 à 40
Peuplier à grandes dents.	Peuplier.	humide.	" " "	"	30 à 40
Peuplier du Canada.	Liard.	"	bord des rivières.	"	50 à 60
Peuplier baumier.	Baumier.	"	" " "	"	50 à 60
Noyer cendré.	Noyer tendre.	riche, consistance moy.	" " "	moyenne.	30 à 40
Noyer noir.	Noyer noir.	riche, profond.	plaine, vallon.	rapide.	60 à 90
Caryer amer.	Noyer dur.	" " "	" " "	moyenne.	40 à 50
Caryer blanc.	Noyer blanc.	" " "	" " "	"	50 à 60
Ostyer de Virginie.	Bois de fer.	" " "	montagne.	"	25 à 30
Charmo d'Amérique.	Charmo.	frais, argilo-siliceux.	plaine, côteau.	lente.	12 à 20
Coudrier d'Amérique.	Coudrier ou noisetier.	frais, riche, consistance	montagne, côteau.	rapide.	4 à 8
		{ moyenne			
Hêtre commun.	Hêtre.	argileux, sablonneux, frais.	plaine, montagne.	moyenne.	50 à 60
Chêne blanc.	Chêne blanc.	argileux, profond, riche.	" colline, montagne.	"	60 à 70
Chêne étoilé.	Chêne gris.	" " "	" " "	"	40 à 50
Chêne roisé.	Chêne rouge.	" " "	plaine, côteau, montagne.	"	60 à 70
Chêne des teinturiers.	Chêne noir.	sec.	" " "	"	60 à 80
Bouleau à papier.	Bouleau blanc.	sable gras.	indifférente.	rapide.	50 à 60
Bouleau à feuilles de papier.	Bouleau rouge.	pauvre, sablonneux.	côteau, colline.	"	30 à 37
Bouleau-merisier.	Merisier rouge.	sec, profond, calcaire.	plaine, côteau.	moyenne.	60 à 50
Bouleau blancé.	Merisier blanc.	" " "	" " "	"	40 à 50
Aune rouge.	Aune commun.	humide, quelquefois ma-	indifférente.	rapide.	6 à 20
		{ rceageux			
Pin blanc du Canada.	Pin blanc.	frais, humide.	plaine, vallon.	lente.	100 à 125
Pin doux.	Pin jaune.	profond, léger.	" montagne.	moyenne.	50 à 60
Pin rouge.	Pin résineux.	profond, sec, sablonneux.	" " "	"	70 à 80
Pin des rochers.	Pin gris, Cypres.	pauvre, pierreux.	montagne.	"	30 à 40
Sapin baumier.	Sapin blanc.	frais et humide.	plaine, montagne.	"	40 à 50
Sapin d'Amérique.	Sapin rouge.	" " "	" " "	"	40 à 60
Pruche du Canada.	Pruche.	pierreux, léger.	montagne, côteau.	"	70 à 80
Epinette noire.	Grosse épinette.	frais et humide.	montagne.	"	70 à 80
Epinette blanche.	Petite épinette.	humide et pierreux.	côteau, colline.	"	40 à 50
Meleze d'Amérique.	Epinette-rouge.	froid et profond.	montagne.	t.-rapide.	60 à 70
Thuya d'Amérique.	Cèdre blanc.	bas et marécageux.	plaine, colline, montagne.	rapide.	30 à 40

Souvent les arbres que nous venons d'énumérer croissent dans des situations et sur des terrains bien différents que ceux désignés dans le tableau. Ainsi, on voit certains arbres propres à un terrain humide pousser sur un terrain sec; cela ne doit pas nous surprendre et n'enlève pas la certitude des indications données par l'inspection de la forêt. On remarquera aussi que les arbres croissant sur des terrains qui ne leur conviennent pas n'atteignent jamais les dimensions

ni la force qui leur sont propres. Prenons, par exemple, le chêne: quoique cet arbre préfère un terrain argileux, profond, riche, on le rencontre parfois sur un sol médiocre, mais alors il n'atteint jamais la hauteur qui lui est propre: de 60 à 80 pieds; sa croissance est lente et ses formes defectueuses. Il en est de même pour les autres essences forestières.

Dans certains terrains, on rencontre des arbres de bonne espèce, mais serrés les uns contre les autres,

longs et grêlo, dans ce cas le sol est de médiocre qualité. Si l'on se décide à mettre ces terrains en culture, les premières récoltes sont quelquefois assez bonnes; mais aussitôt que la richesse accumulée à leur surface a été épuisée, ces terrains demeurent presque stériles et leur amélioration demande des frais considérables. Ce qui lui manque surtout c'est une épaisseur suffisante de la couche végétale; le sol productif est très-mince et le sous-sol se trouvant trop près de sa surface oppose un obstacle insurmontable au développement des racines de nos plantes qui dans ce cas ne donnent que de faibles produits.

Ainsi, règle générale, si le lot de terre que l'on veut destiner à la culture est couvert d'arbres longs, grêles, serrés les uns contre les autres, on peut être convaincu que le sol en est de médiocre qualité, combien même que les arbres appartiennent aux meilleures espèces. Une remarque que font tous les défricheurs pratiques, c'est que dans les terrains de première qualité, les arbres sont toujours bien développés, très-gros, bien conformés, et très-éloignés les uns des autres. Voici comment ils expliquent le fait: La terre de bonne qualité étant en état de donner aux arbres une nourriture abondante, ceux-ci croissent avec rapidité en grosseur et en longueur. S'il arrive parfois que de jeunes pousses croissent entre les grands arbres, la végétation des premières ne peut être de longue durée, car leurs racines n'ont plus de force pour s'étendre gênées comme elles le sont par celles des grands arbres, l'air et le soleil manquent à leurs feuilles; ces jeunes pousses languissent et meurent après quelques années seulement de végétation, et pour cette raison la distance entre les grands arbres n'a pu être diminuée.

C'est le contraire qui arrive lorsque le terrain est de médiocre qualité.

D'après le tableau que nous publions en commençant cette *causerie*, on voit que les terrains couverts d'épinettes blanches, de pruche, de cyprès, de pin rouge, de pin jaune, de merisier blanc, de bouleau, de tremble, de peupliers, sont généralement de mauvaise qualité.

Le défrichement de ces terrains est d'ordinaire assez facile, plus facile même que celui couvert de meilleures essences. Cependant, dès la 3^{me} ou la 4^{me} année la récolte est presque complète; comme ces terrains sont légers et sablonneux, ils deviennent excessivement arides pendant les sécheresses, leur production est d'un faible rendement. Ces terrains pourraient être rendus productifs au moyen d'engrais; mais cette richesse manque généralement dans les nouveaux défrichements, car les animaux qui en sont les producteurs y sont fort rares et difficiles à obtenir par des colons qui ont à peine assez d'argent pour faire les frais des premières années d'exploitations.

Il existe une seconde catégorie de terrain dont l'apparence est peu attrayante et qui cependant pourrait former d'excellents établissements. Par exemple, les terrains couverts de cèdre blanc, d'épinette noire, de sapin rouge, de sapin blanc, d'aune commun, de peuplier, de baumier, de saule, de bourdaine. Ces terrains sont humides et leur mise en culture demande des travaux assez considérables; cependant s'ils sont susceptibles d'être égoutés, c'est-à-dire, s'ils ont une pente suffisante pour donner à l'eau un écoulement

facile, le défrichement en sera certainement profitable.

Il existe enfin une troisième catégorie de terrains d'une qualité supérieure et d'une mise en culture très-facile: ce sont les terrains couverts de cerisiers, de senelliers, de pimblina, de frêne, de noyer tendre, de noyer dur, d'orme, de bois de fer, charme, coudrier, hêtre, chêne blanc, chêne gris. Ce sont ces derniers terrains dont le défrichement est le plus profitable, étant les plus riches et les plus productifs.

Il existe en outre au sein même de nos forêts de grandes étendues de terrain complètement privées d'arbres. Pour une cause ou une autre ces déserts n'ont pas repoussé et il ne croît à leur surface que de grandes herbes qui jouent un fourrage d'assez médiocre qualité; plusieurs endroits dans les vallées du Lac St. Jean et du St. Maurice, de même que dans les bois francs, nous donnent des exemples de ces prairies sauvages.

L'absence d'arbres n'est pas une preuve de la médiocrité du fond; au contraire, le plus souvent ces prairies reposent sur un sol d'excellente qualité. Le défricheur ne doit pas négliger de se les approprier. On voit cependant quelques unes de ces prairies sur un fond rocailleux; là encore, il ne faut pas trop les négliger, car elles peuvent former d'excellents pâturages.

Il est bien rare qu'un terrain soit couvert d'une seule espèce d'arbres. La forêt est presque toujours formée d'un mélange de plusieurs espèces d'arbres, elle ne doit pas embarrasser le défricheur dans son choix. Si le plus grand nombre des arbres qui croissent sur un terrain appartiennent aux espèces annonçant un sol de qualité supérieure, ce sol devra nécessairement être bon, pourvu que les autres conditions d'une bonne terre soient remplies. Mais si un terrain est couvert d'un grand nombre d'arbres différents que l'on ne rencontre que sur de mauvais terrains, il est tout probable que le sol qui les porte est de mauvaise qualité, même si l'on n'y voit de bonnes essences entre-mêlées.

(A suivre.)

Apiculture.

De la Reine.—La reine ou mère-abeille est aisée à distinguer: la longueur de son corps, la petitesse de ses ailes la rendent très-remarquable; moins grosse; mais bien plus longue que les faux-bourçons, elle surpasse en longueur et en grosseur les abeilles ouvrières. Ses ailes, aussi grandes que les leurs, paraissent plus petites, parce qu'elles n'accompagnent pas son corps dans toute sa longueur; leur bout se termine ordinairement au troisième anneau. Aussi ne s'en sert-elle pas pour voler: son aiguillon, très-fort, et beaucoup plus long que celui des ouvrières, est un peu recourbé vers le dessous du ventre; elle n'en fait usage que lorsqu'elle est fortement irritée, ou qu'elle livre combat à des concurrentes pour les éloigner de la ruche. Dans sa jeunesse elle est d'une couleur brune; et à mesure qu'elle avance en âge, elle devient, comme les autres mouches, plus rougeâtre. Quand elle vient au temps de déposer ses œufs, son corps grossit, et elle est alors d'une couleur fort éclatante.

La reine ne sort jamais, elle se promène par toute la ruche; elle descend quelquefois à l'entrée pour

respirer et profiter des rayons du soleil : elle ne va point aux champs, comme les autres abeilles, pour y ramasser le miel et la cire ; c'est pourquoi elle n'a pas besoin, comme les mouches abeilles, de cuillers ou apatules aux jambes. Toute son occupation est de pondre les œufs, d'où doivent sortir des milliers d'abeilles qui renouvelleront sa ruche, ou qui en sortiront par essaims : en moins de deux mois elle pond dix à douze mille œufs ; et pour l'ordinaire, dans une année, le nombre de ces œufs à trente-cinq à quarante mille.

Quoique la reine n'aille point aux champs, elle ne manque pas de vivre ; il y a dans la ruche des magasins qui en sont toujours remplis :

C'est elle qui donne le mouvement à tout le reste ; et dans une ruche sans reine, tout languit, au point que les abeilles l'abandonnent, se dispersent et périssent l'une après l'autre.

Si la reine quitte une ruche où elle ne se plaît pas, alors toutes les mouches la suivent ; elles l'accompagnent et l'environnent partout ; si elle tombe, ce qui arrive quelquefois, parce qu'elle est plus lourde et qu'elle a les ailes moins fortes, elles s'empressent à lui donner du secours, et ne l'abandonnent jamais. Enfin, quand la reine d'une ruche y est morte, aussitôt les mouches cessent le travail, dissipent le miel désertent toutes, voltigent autour des autres paniers, et périssent plutôt que de rester où leur reine est perie, et d'y vivre sans elle, parce qu'elles sentent que leur travail deviendra infructueux, ayant perdu celle qui peuplait leur ruche : elles annoncent sa perte par un bourdonnement plus clair et entrécoupé, et par des voltigements continuels, pendant que toutes les autres sont en repos ; et c'est un avertissement pour qu'on ôte le miel et la cire de la ruche, avant qu'elle ait été pillée par les mouches de la ruche même, ou par les étrangers. Il en faut faire de même quand la reine abandonne sa ruche, car alors toutes les mouches la suivent.

Dans le temps des essaims, il se trouve plusieurs reines dans une même ruche, jusqu'à ce que le temps soit favorable pour que les jeunes aillent s'établir ailleurs ; mais, hors ce cas, on ne voit guère deux reines rester dans une même ruche. Si on y met deux essaims ensemble, on trouve, le lendemain matin, une des deux reines morte sur le tablier. S'il s'en est formé plusieurs dans un même essaim, les mouches se partagent, se font la guerre, et l'une des deux reines est sûre d'être tuée ; à moins qu'elle n'aille prendre une demeure séparée, et, en ce cas, où les reines toutes deux avec les mouches, parce que les essaims n'ont rien amassé, et qu'ils ne sont point assez peuplés.

(A suivre.)

Le commerce d'exportation du bétail.

Voici à ce sujet ce que publiait il y a quelques jours le *Montreal Herald*. Nous en empruntons la traduction au *Journal de Québec*.

Combien de temps le Canada pourra-t-il exporter le bétail dans la proportion qu'il le fait en ce moment ? c'est une question d'une importance vitale pour les intérêts maritimes et agricoles de notre pays. Si la progression actuelle continuait, nous exporterions, cette année, deux fois plus d'animaux que l'année dernière, en dépit de l'embargo qui empêche l'exportation du bétail américain des ports canadiens. Mais

il nous semble rigoureusement certain que l'approvisionnement du bétail propre à l'exportation ne s'étendra pas au-delà de la fin de juillet, à moins qu'on n'ait pas fait connaître toute la quantité disponible.

L'année dernière il a été exporté, de Montréal à Québec, 18,655 animaux, dont pas plus de 11,000 étaient du Canada. Cette année, pendant le premier mois, à partir du 9 mai, où le *Waldensian* est parti pour Glasgow avec la première cargaison, jusqu'à la semaine dernière, le 7 juin, nous avons déjà expédié 7,260 animaux, tous canadiens.

Des personnes en mesure d'en juger ont calculé que le nombre d'animaux, dans la Puissance, ayant la qualité convenable pour les marchés anglais, n'excède pas 12,000, en sorte que si ces chiffres sont corrects, nous avons déjà exporté plus de la moitié et cela dans à peu près un sixième du temps pendant lequel on peut exporter par la voie du Saint-Laurent.

On a cru qu'il était nécessaire de prolonger la prohibition sur le bétail américain pour trois autres mois, jusqu'au 6 septembre, et on se demande quels engagements les vapeurs pourront trouver, quand l'approvisionnement du bétail sera épuisé.

Voici un tableau comparatif des exportations de bétail, cette année et l'année dernière :

	1878.	1879.
	10 mai au 8 juin :	9 mai au 7 juin.
Bêtes à cornes.....	3,356	7,260
Moutons.....	841	1,179
Cochons.....	230	241
Chevaux.....	222	45

De la fenaison.

La fenaison comprend toutes les opérations à l'aide desquelles l'herbe verte est convertie en foin.

On donne le nom de *foin* à la première coupe, et celui de *regain* aux coupes subséquentes.

Le fanage est avantageux quand il s'obtient aisément, que la main d'œuvre est peu chère et que les pâturages et les terrains vagues enherbés abondent.

On procède au fauchage lorsque le plus grand nombre de graminées sont en fleurs, et aussi près de terre que possible. En différant le fauchage au-delà de cette époque, on se fait beaucoup de tort ; car au lieu de foin on ne récolte plus que de la paille, qui contient notablement moins de matières alibiles.

Le fanage n'offre pas de difficultés s'il est fait par un temps sec et chaud. Le foin est d'autant meilleur qu'on en a obtenu plus vite la dessiccation.

S'il survient des pluies pendant que l'herbe coupée est encore verte et fraîche, elles ne nuisent pas à la qualité du foin, on peut la laisser plusieurs jours en audains. Si au contraire elle est en voie de dessiccation on doit la réunir en petits tas, qu'on ouvre dès que le temps le permet, pour prévenir la fermentation.

On ne retourne pas trop souvent le foin pendant les fortes chaleurs, ce qui lui porterait atteinte en brisant les feuilles et les tiges. On attend que la rosée l'ait rendu moite.

On retourne le foin au rateau, à la fourche ou au moyen de la machine à faner.

A mesure que la dessiccation avance, on réunit le soir le foin en tas pour l'éparpiller le lendemain en couches plus épaisses, lorsque la rosée s'est ressuyée,

et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit parfaitement sec. Si le fanage est contrarié par des pluies, on doit saisir tous les moments où le soleil se montre, pour épandre le foin et le recueillir promptement en tas à l'approche des pluies.

Le foin sec, pour se bien conserver, doit être serré, comprimé ou foulé aussi bien que possible au fenil.

Le foin, conservé en meules, est sujet à plus ou moins d'inconvénients préjudiciables et donne des déchets toujours onéreux pour l'éleveur.

Le bon foin doit présenter des tiges fines, flexibles et garnies de feuilles; être d'un vert tirant sur le bleu, et avoir un goût douceâtre et une odeur agréable qui approche, à un degré plus ou moins prononcé, de la flouve odorante ou du mélilot. Il sera exempt de mauvaises herbes.

Le foin des bonnes prairies conserve mieux et plus longtemps sa couleur verte que celui de qualité médiocre ou mauvaise.

Le foin qui a un aspect grossier, une couleur vert-grisâtre et qui n'a presque pas d'odeur, est de qualité médiocre; les mauvaises herbes qu'on y trouve abaissent encore sa qualité.

Le foin qui a une couleur vert jaunâtre, jaunâtre, ou gris fauve, et une odeur de moisi ou piquante doit être répudié comme mauvais; il est ordinairement cassant et rempli de poussière.

Le bon foin, qui est rentré en temps utile et bien tassé en fenil, subit un certain degré de fermentation qui, tout en lui faisant perdre sa belle couleur, ne lui ôte rien de sa valeur, car il devient plus savoureux pour le bétail.

Pincage des arbres fruitiers

M. Vilcot, professeur d'arboriculture dans Saine-et-Marne, dans un écrit qu'il communique à la *Gazette des Campagnes* de Paris, conseille de pincer une ou deux fois les bourgeons du poirier pour donner de l'air et de la lumière aux fruits en ne conservant que le plus bas, pincé à 3 ou 4 feuilles. Il conseille les pincements longs dans les variétés vigoureuses pour développer la fructification. On supprime les fruits véreux et mal conformés, ou ceux qui forment des groupes trop serrés. Puis on attache les bourgeons qui prolongent les branches charpentières.

Le pommier se traite d'après les mêmes principes.

Culture des plantes en pot.

Comme cette culture que l'on est convenu d'appeler *culture des fenêtres* est très en vogue dans nos familles canadiennes, nous croyons intéresser nos lectrices en leur donnant le moyen de préparer la terre destinée aux plantes à cultiver en pot, car le succès de cette culture en dépend très-souvent.

Voici, suivant le *Moniteur horticole belge* le moyen employé par les horticulteurs allemands: Ils emploient de la terre brûlée mélangée de cendres provenant de la combustion de diverses matières végétales.

Les déchets de jardin: débris terreux argiloux, bois pourri, balayures, herbages de toutes sortes, sont réunis en tas et brûlés lentement pendant l'été. Le produit de leur combustion forme une terre dans laquelle poussent vigoureusement un très grand nombre de plantes; il constitue ainsi un milieu excellent pour les semis, étant privé de graines de mauvaises herbes, toujours, malheureusement trop abondantes dans nos composts ordinaires.

C'est la coutume, en Allemagne, dans la plupart des grands établissements horticoles de brûler, chaque année, des quantités considérables de ces débris.

Elevage des canards.

Lorsqu'on se trouve placé dans des conditions favorables à l'élevage des canards, ils forment un des meilleurs produits d'une basse-cour. Ils sont moins délicats que les autres volailles; se développent vite, sont faciles à nourrir et à engraisser; leur ponte dépasse beaucoup les besoins de leur couvée, et on peut soit faire couvrir l'excédant de leurs œufs par des poules, ce qui est souvent nécessaire, parce que beaucoup de cannes ne couvent pas. Enfin, comme faute d'eau on ne peut pas élever des canards partout, ils se vendent plus chers que les autres volailles.

Choses et autres.

Errata.—Dans le dernier numéro de la *Gazette*, on de nos ouvriers nous a fait dire dans le sommaire, sous le titre *Courrier agricole*: Défrichement des terres insectes ou lieu de défrichement des terres INCULTES.

Récolte aux Etats-Unis. Voici les renseignements que nous trouvons dans différents journaux sur l'état des récoltes aux Etats-Unis:

Dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, les pommes de terre, le maïs et le blé ont une belle apparence, et la récolte de fruits promet d'être abondante.

Dans les Etats du Centre, le blé ne donnera pas une récolte moyenne; mais l'avoine, l'orge, et les pommes de terre ne laissent rien à désirer. Le tabac a été cultivé sur une plus grande échelle que les années précédentes, et le temps lui a été jusqu'ici très-favorable. Les fruits seront très-abondants, surtout dans le Maryland. Au sud de cet Etat et dans le sud-ouest, les arbres fruitiers ont souffert de la sécheresse et des vents froids.

On compte sur une récolte moyenne de coton, mais celle du riz sera mauvaise. Dans les Etats du Sud, les grains ont été retardés par la sécheresse qui a régné au commencement du printemps, cependant ils promettent une récolte passable. Le maïs a une belle apparence dans tout le Sud.

Dans l'Ouest et dans le Nord-Ouest le blé et le maïs poussent très bien. Si l'on excepte certaines parties du Kansas, la récolte promet d'être aussi abondante, et même plus abondante dans quelques Etats, que l'année dernière. Pour le Michigan, l'augmentation sur le chiffre des deux dernières années paraît devoir être de 31,000,000 de boisseaux; pour l'Ohio et le Minnesota, de 30,000,000. Dans le Nebraska, l'augmentation sera de 20 p. c. La récolte de maïs sera plus considérable qu'à l'ordinaire dans tous ces Etats, excepté l'Indiana, où l'on a donné plus d'extension à la culture de blé.

En résumé, il paraît que les produits agricoles seront cette année, plus abondants que jamais, aux Etats-Unis, et que l'on pourra exporter une grande quantité de blé et de maïs.

Mouches à patates.—M. Lafontaine, de Lavaltrie, a fait une singulière expérience sur ces insectes. En ayant pris un, il l'a enfermé sans nourriture dans un bocal. La bête n'est morte qu'au bout de 53 jours.—*Le Nouveau Monde.*

—La société d'agriculture du comté de l'Assomption s'est organisée dernièrement. Son président est M. Théophile Pangé de l'Epiphanie, et son secrétaire, M. S. J. A. Marsan, membre du Conseil d'agriculture et professeur à l'Ecole d'agriculture de l'Assomption. Cette société a décidé qu'il n'y aurait pas d'exposition locale. Au marché St. Gabriel, 18 chars de bœufs se sont vendus de 4 à 5 cents par livre. Les animaux pesant en moyenne 1450 livres ont été achetés à \$73 par tête; ceux de 1300 livres à \$64 par tête. Il y avait peu de porcs au marché, leur prix variant de 4 1/2 cents à 5 cents. En Angleterre, les autorités ont enfin terminé la construction des gares et emplacements réservés au débarquement des bestiaux et il est à croire que l'abattage des larrivés ne sera plus nécessaire.

Bétail.—Nous empruntons au *Courrier de Montréal* les renseignements suivants sur le commerce du bétail:—Les arrivages en bétail ont consisté en 42 chars de bœufs pour l'exportation et 23 chars de bœufs et 8 de porcs pour la consommation locale. Au marché St. Gabriel, 18 chars de bœufs se sont vendus de 4 à 5 cents par livre. Les animaux pesant en moyenne 1450 livres ont été achetés à \$73 par tête; ceux de 1300 livres à \$64 par tête. Il y avait peu de porcs au marché, leur prix variant de 4 1/2 cents à 5 cents. En Angleterre, les autorités ont enfin terminé la construction des gares et emplacements réservés au débarquement des bestiaux et il est à croire que l'abattage des larrivés ne sera plus nécessaire.

—Le *Times* de Hamilton informe que bientôt il n'y aura plus de cultivateurs dans Ontario, tant il en part pour l'Amérique.

RECETTES

Manière de conserver les viandes entre les mois de mai et de septembre.

Il faut mettre la viande, pendant une demi-heure dans de l'eau légèrement salée, afin d'extraire le sang. Après cela on la met dans un vaisseau de bois ou de terre dans lequel on verse une saumure ainsi composée :

1 gallon d'eau froide (mais qui a été bouillie auparavant) avec 6 livres de sel blanc, 3 onces de salpêtre raffiné et 2 onces de sucre ordinaire. Quand l'eau devient épaisse, on la vide et on en ajoute de la nouvelle. La plus froide est la meilleure. Il faut, si les morceaux de viande sont gros, les entailler de place en place afin de faire pénétrer la saumure. La liqueur doit couvrir entièrement la viande, et on l'y laisse plus ou moins longtemps, selon qu'on la veut plus ou moins salée; quatre jours suffisent ordinairement.

Les viandes, préparées par la méthode ci-dessus, conservent tous leurs sucs, ainsi que le goût particulier aux viandes fraîches.

On enlève aux viandes qui commencent à sentir en putréfaction toute mauvaise odeur et ce qu'elles pourraient avoir de dangereux en les faisant bouillir dans de l'eau contenant deux ou trois onces de charbon de bois en poudre, renfermé dans un petit sac.

On fume instantanément toute espèce de viande en la plongeant, quelques minutes, dans de l'acide pyroligneux. Cette liqueur est la partie acre de la fumée, et s'obtient par la distillation du bois. On peut s'en procurer chez les pharmaciens.

Moyen pour éteindre les feux de cheminée.

On place du sulfure de carbone dans trois assiettes, au bas de lâtre; on y met le feu. Le sulfure de carbone dégage un gaz intense qui, en se dilatant dans la cheminée, éteint immédiatement le feu attaché à la suie. Il faut garder le sulfure de carbone dans des vases hermétiquement clos, qu'on dépose dans un endroit éloigné du feu. Les pompiers de Paris emploient ce procédé depuis plus d'un an, pour éteindre les feux de cheminée; ils réussissent immédiatement et ne sont pas obligés de monter sur les logis, de fermer la cheminée avec un drap monillé, opérations lentes, laborieuses, qui ne sont pas toujours exemptes de danger.—*Revue d'économie rurale.*

COLLÈGE DE STE. ANNE.

La distribution des prix aura lieu le 27 JUILLET courant, à 10 heures A. M. Parents et amis de l'éducation sont invités à y assister.

Le même jour, à 8 heures A. M., sera chanté dans la chapelle du Collège, le service de feu Chs. Frs. Painchaud, fondateur et de tous les bienfaiteurs défunts du Collège.

La rentrée des élèves est fixée au 1^{er} Septembre, à 6 heures P. M.

19 juin 1879.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVÉS

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles

sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec.") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comté des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 12 avril 1879.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20 mai 1879.

IL est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 3^e jour de juillet prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années en chaque cas, entre les Bureaux ci-après nommés :

Arthabaskaville et Chester, trois fois par semaine.

Avignon et Matapédia, une fois par semaine.

Clapham et Inverness, deux fois par semaine.

St.-Casimir et St.-Ubalde, trois fois par semaine.

St.-Stanislas et St.-Tite, trois fois par semaine.

A dater du 1^{er} OCTOBRE 1879.

Soumissions recevables à OTTAWA, jusqu'à

MIDI, VENDREDI, le 20

JUILLET 1879.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projetés seront en vue aux Bureaux de Postes ci-haut mentionnés et aux Bureaux intermédiaires, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des postes, }
Québec, 1^{er} mai 1879. }

W. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Québec, 6 mai 1879.